

Règlement de la 5^e édition du Festival 2022

Titre I - Organisation générale.

Article 1 - Déroulement des tournois

Le festival se déroulera en six tournois répartis sur quatre jours :

- Jeudi 14 et vendredi 15 juillet 2022 après-midi aura lieu le tournoi **Mixte** par paire ou Dame par paire. Ces deux catégories seront confondues dans le même tournoi (mise en place, jeu, résultats et prix)
- Samedi 16 et dimanche 17 juillet 2022 aura lieu le tournoi **OPEN**
- Samedi 16 et dimanche 17 juillet 2022 aura lieu le **1er FESTIVAL des ECOLES de BRIDGE**, constitué d'un **mixte ou dames** le samedi et d'un **open** le dimanche.

Article 2 - Inscriptions

Les joueurs pourront s'inscrire de trois façons :

- Sur le site des Compétitions de la FFB (inscription préférentielle d'inscription)
- Par mail à l'adresse bfh83400@gmail.com
- Par téléphone au 06 66 98 52 90 (Ancussy M.), au 06 11 51 18 64(Grassini G.)

La date de clôture est fixée au 12 juillet 2022. Des dérogations pourront être acceptées jusqu'au début du tournoi si la mise en place n'en est pas affectée.

Article 3 - Placement des joueurs

L'inscription étant préalable, les tournois seront équilibrés. En cas de problème de mobilité, de handicap flagrant ou tout autre cas médical de nature à imposer le placement dans une ligne, le joueur devra en avvertir l'organisation au moment de son inscription.

Aucun autre cas de modification de l'équilibrage des lignes ne sera accepté.

A son arrivée dans la salle de jeu, tout joueur doit s'informer auprès des affichages de son placement (section, table et orientation).

Article 4 - Droit de table

Dès leur installation à la table, les joueurs doivent s'acquitter du droit de table, par chèque ou espèces.

Titre II - Organisation des tournois.

Article 5 - Format des tournois

En fonction du nombre de tables, le tournoi sera découpé en sections de 13 tables ou plus, de façon à n'avoir que deux étuis à jouer par table.

Les tournois MIXTE ou DAME et OPEN se joueront en au moins 26 donnes.

Le TOURNOI DES ECOLES DE BRIDGE se jouera en 21 donnes maximum et sera limité au classement **3♦ inclus**.

Les donnes seront dupliquées avant chaque tournoi par l'Organisme responsable. Les tournois seront agréés FFB avec attribution de Points d'Expert.

Titre III - Arbitrage

Article 6 - Règles d'arbitrage

La réglementation applicable sera celle de la Fédération Française de Bridge. Tous les tournois sont dirigés et arbitrés par un Arbitre homologué FFB. Son niveau ne peut être inférieur à Arbitre de Comité.

L'Arbitre officiel pourra être secondé par un ou des Assistants dûment accrédités.

Article 7 - Commission d'Appel

Avant le début du tournoi, l'Arbitre mettra en place une Commission d'Appel composée de membres es-qualité.

Les décisions d'une Commission d'Appel, dans le cas d'une décision disciplinaire, ne s'imposeront pas à l'Arbitre officiel. La décision de la commission ne pourra pas être contraire au code (pas de split possible concernant la loi 16 par exemple).

Après la décision prise suite à une Commission d'Appel, aucun autre recours ne sera possible.

Titre IV - Informatique

Article 8 - Gestion de l'Informatique

La gestion du système informatique des tournois, utilisation du logiciel Magic Contest, mise en place, bridgemates, remontée des tournois, homologation, etc. sera assurée par un spécialiste choisi par la Direction du Festival qui pourra être l'Arbitre principal.

Titre V - Primes et Prix

Article 9 - Dotation

Chaque tournoi sera doté de prix en espèces et de prix en nature.

La dotation en espèces sera fonction du nombre de tables. Pour cette 5^e édition, le calcul a été fait sur la base de 30 tables payantes. Si ce quota n'est pas atteint, les primes seront révisées à la baisse par tranches de 5 tables (25 ou 20).

La dotation en nature sera alimentée par la générosité de nos sponsors (vin, livres et logiciels de bridge, bons d'achat, etc.)

Article 10 - Classements primés

Pour chaque tournoi, il y aura deux types de classement primés :

- Classement " Scratch ".
- Classement " Prix Spéciaux ".
- Classement spécial CBHP : Membres licenciés au club de bridge d'Hyères les Palmiers pendant toute la saison 2021 -2022.

Le classement " Scratch " est le classement général de l'ensemble des joueurs, toutes séries confondues.

Le classement " Prix Spéciaux " par série sera réparti en trois catégories selon le classement « scratch » (prix non cumulatifs) :

- Classement 1^e série **mineure**
- Classement 2^e série
- Classement 3^e série **majeure**
- Le festival des écoles de bridge sera également doté spécifiquement en espèces et en lots selon un classement « scratch »

Article 11 - Prix Spéciaux 1^e^m, 2^e, 3^e, 4^e série et Non Classés

Ces prix Spéciaux ne sont pas cumulables avec le classement Scratch. Si un joueur est gagnant à la fois au classement Scratch et en Prix Spéciaux, il recevra la dotation du meilleur rapport.

Toutes les paires dont les joueurs ne sont pas licenciés à la FFB ne pourront prétendre qu'au classement Scratch.

Toutes les paires dont un des deux joueurs n'est pas licencié à la FFB ne pourront prétendre qu'au classement Scratch.

Article 12 - Prix Spécial " Club de Bridge de HYERES " (CBHP)

Pour prétendre à un prix spécial CBHP, toutes les paires du CBHP doivent être licenciées au club pendant toute la saison (du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022).

Aucune paire dont un des joueurs n'est pas licencié au CBHP ne pourra prétendre aux prix de ce classement spécial.

Les prix Spéciaux Club de Hyères ne sont pas cumulables avec les autres prix. Si un joueur du CBHP est gagnant à la fois au classement Scratch et en Prix Spéciaux par série, il recevra la dotation du meilleur rapport.

Titre VI - Résultats – Palmarès - Remise des prix

Article 13 - Publication des résultats

Après vérification, le résultat provisoire sera publié à la fin de chaque tournoi. Un délai de 15 minutes sera respecté afin de recevoir les éventuelles réclamations. Passé ce délai, une Commission de Contrôle, composée de l'Arbitre officiel et du Directeur du Festival, validera ces résultats qui deviendront définitifs et ne pourront en aucun cas être modifiés ou contestés.

Article 14 - Palmarès

A la fin des deux tournois de chaque catégorie, et après publication définitive du résultat des tournois, le palmarès sera établi et validé par la Commission de Contrôle.

Article 15 - Remise des Prix

Lors du cocktail du vendredi soir 15 et du dimanche soir 17, le palmarès sera officiellement annoncé dans l'ordre suivant :

Les gagnants seront appelés sur le podium pour la remise de leur prix.

En cas d'absence des récipiendaires, le prix leur sera remis ultérieurement par la Direction.

Titre VII - Direction et Administration

Article 16 - Direction

L'Association " **BRIDGE FESTIVAL HYERES** ", déclarée et agréé en Préfecture du Var le 26 Février 2016, est l'organisatrice du Festival, en partenariat avec le **Club de Bridge de HYERES, selon les termes d'une convention signée par les deux parties.**

Le Festival est placé sous l'autorité d'un " **Directeur du Festival**". Celui-ci a tous pouvoirs pour assurer le parfait déroulement de cette manifestation.

Il est habilité pour régler tous les problèmes ou litiges qui peuvent se présenter durant ces deux jours et pourra prendre les mesures qui s'imposeront (y compris refuser l'inscription de joueurs pour raisons éthiques ou disciplinaires). Ses éventuelles décisions seront sans appel.

Article 17 - Administration

La gestion administrative du Festival sera assurée par le bureau de l'association " **BRIDGE FESTIVAL HYERES** "

Titre VIII - Acceptation du présent Règlement

Article 18

Le fait de participer aux tournois du Festival implique à tous les joueurs l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.
